

Fiche présentation AFFELNET 6^{ème}

(d'après déclaration CNIL)

Objectif de l'application

- Gérer les passages en 6^{ème} et l'orientation des élèves ;
- Dématérialiser le dossier ;
- Disposer d'indicateurs départementaux sur les affectations ;
- Transférer les données, identité et domicile, de BE1D vers SCONET.

Déclaration CNIL

AFFELNET 6^{ème} a fait l'objet d'une déclaration le 29/04/2010, d'un récépissé avec remarques le 12/08/2010 et d'une information complémentaire prenant en compte les demandes de la CNIL en décembre 2010.

Sécurisation

Accès par clé OTP. Accès autorisé pour directeur, principal de collège, IEN, IA chacun pour les élèves le concernant.

Procédure

Ecole - Constitution de la liste des élèves

Dans BE1D, constitution de la liste des élèves concernés et transfert vers AFFELNET 6^{ème}. Il s'agit d'un transfert de données. Il n'y a pas d'interconnexion⁽¹⁾. Cette opération ne peut se faire que dans une période déterminée par l'IA.

Ecole - Edition du volet 1

Dans AFFELNET, le directeur doit imprimer le volet 1 et le transmettre pour vérification à chaque famille. Ce volet d'une page comporte les informations concernant l'identité et le domicile de l'élève, de ses parents et/ou tuteurs légaux. Les familles apportent les corrections éventuelles.

Ecole - Mise à jour des données du volet 1

Le directeur effectue dans AFFELNET les corrections éventuelles concernant le domicile ou le changement de domicile.

Ecole - Saisie des langues étudiées

Le directeur doit saisir pour chaque élève les langues étudiées en élémentaire. Cette saisie peut se faire par lots.

1 (constat dans l'application : un nom mal orthographié ne peut pas être corrigé dans AFFELNET, sa correction ultérieure dans BE1D ne change rien dans AFFELNET, le nom restera mal orthographié y compris un mois après).

Ecole - Saisie du collège de secteur

Le directeur doit attribuer pour chaque élève le collège de secteur. Cette attribution peut se faire par lots.

Ecole - Edition du volet 2

Le volet 2 est transmis aux familles pour être complété. Ce volet de 2 pages porte sur le choix du collège, la langue et la formation demandée, l'éventuelle demande de dérogation avec motif.

Ecole - Saisie des vœux

A partir des retours des volets 2, le directeur saisit les vœux formulés pour chaque élève. Le nombre et la nature des dérogations sont définis par l'IA.

Ecole - Saisie des décisions de passage

Le directeur effectue les passages (peut se faire par lots).

Ecole - Déclaration de complétude du dossier

Cette opération permet d'affecter un état complet/incomplet aux dossiers des élèves. Elle peut se faire par lots.

IA - Affectation

Les données validées par le directeur sont traitées par l'IA en fonction des critères de dérogation, des commissions d'appel...

IA - Edition des élèves affectés

Les IEN, directeurs et principaux de collège connaissent les affectations des élèves les concernant.

Collège - Transfert des données dans SCONET

Transfert dans SCONET des dossiers des élèves affectés sous AFFELNET 6^{ème} excepté l'INE 1^{er} degré. Un nouvel INE est alors constitué pour la scolarisation dans le second degré.

Calendrier

Les opérations s'étalent de mars à fin mai.

Liste des champs issus de BE1D

- *Etablissement* : RNE, nom, ville, circonscription IEN
- *Elève* : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, niveau ou cycle, adresse
(Voir remarque dans la lettre à la CNIL)
- *Responsables légaux* : nom, prénom, adresse.

Conservation des données

Période nécessaire aux affectations.